

GUIDE DE L'ETUDIANT



Le choix de la réussite

**Bienvenue à l'Université Hassan II
Mohammedia**

*Lettres, Langues et Arts
Sciences juridiques et économiques
Sciences Humaines et Sociales
Sciences et Techniques*



Nous mettons à la disposition des étudiants ce guide pour les informer sur les programmes d'études, les filières offertes par l'université, les principales normes pédagogiques et le règlement intérieur les concernant.

La présidence poursuit la consolidation de la réforme de l'université, car, avec la sortie de la première promotion de la nouvelle licence, il s'agit, au terme de l'année 2005-2006, de parachever la mise en place du premier cycle du système LMD.

Au centre de nos préoccupations, depuis toujours, l'étudiant, pour qui nous déployons l'énergie nécessaire afin de lui fournir, malgré les difficultés, des formations de qualité et des services nécessaires à sa vie étudiante. L'université accorde autant d'importance à la formation universitaire (fondamentale et professionnelle) qu'aux activités culturelles et artistiques qui sont dirigées par des enseignants et des administrateurs dévoués et qui permettent l'épanouissement des vocations et l'affirmation de soi, ou tout au moins, procurer des moments récréatifs à même de régénérer et d'insuffler de nouveaux élans aux jeunes étudiants.

Car notre objectif primordial est de leur fournir, non seulement des connaissances qui sont évidemment nécessaires à sa formation, mais aussi et surtout de leur communiquer la passion d'apprendre, l'aptitude à s'adapter dans un monde en perpétuel changement, le sens de responsabilité et la confiance en soi qui leur permettra d'affronter demain un monde de travail compétitif.

Rafma BOURQIA

Présidente de l'Université

Sommaire

<i>Qui sommes-nous ?</i>	1
<i>Questions fréquemment posées</i>	3
<i>Comment s'inscrire ?</i>	7
<i>L'offre de la formation</i>	8
<i>Unités de Formation et de Recherche</i>	11
<i>Relations internationales</i>	14
<i>Activités culturelles, artistiques et sportives</i>	15
<i>Vie estudiantine</i>	16
<i>Règlement intérieur de l'étudiant</i>	18
<i>Calendrier universitaire</i>	20
<i>Nous contacter</i>	21

L'Université Hassan II - Mohammedia occupe une place importante au sein des universités marocaines du fait de sa position géographique particulière, située entre Rabat, capitale administrative du Royaume, et Casablanca, capitale économique.

Cette institution, malgré son jeune âge, a su bâtir sa notoriété notamment grâce aux efforts considérables consentis par le corps enseignant, le personnel administratif et technique. Nous nous sommes fixés un objectif clair : adapter l'université aux exigences du développement intégré tant au niveau local, national qu'international.

L'Université Hassan II - Mohammedia comprend, en plus de la présidence, six établissements qui sont répartis sur deux campus universitaires:

- *Campus Mohammedia*

- *Campus Ben M'Sik, Casablanca*

Il est à signaler que l'université disposera d'une Faculté des Sciences Economiques se composant de deux sites : un site à Ain Sebâa et un site à Ben M'Sik (en phase de construction).

Présidence de l'Université

Mme Rahma BOURQIA
Présidente

M. Mohammed Nabil BENCHKROUN
Vice Président chargé des Relations Extérieures et Communication

M. Ahmed FAHLI
Vice Président chargé des Affaires Académiques, Recherche Scientifique et Développement Universitaire

M. Mohammed SABBANI
Secrétaire Général

Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales - Mohammedia

M. M'hammed DASSER
Doyen

M. Salim Mohammed OUERIAGLI
1^{er} Vice Doyen

M. Redouan ZAHROU
Second Vice Doyen

M. Mohamed CHADI
Secrétaire Général

Mme Ouafae FILALI
Service de Scolarité

Mme Leila ELHAYANI
Bibliothèque

Faculté des Lettres et Sciences Humaines - Mohammedia

M. AbdelJaouad SEKKAT

Doyen

M. Abdelhamid IBN EL FAROUK

Vice Doyen

M. Mohammed AARICH

Secrétaire Général

M. AbdelKader BOUSBAA

Service de Scolarité

M. Mustapha OUADRIM

Bibliothèque

Faculté des Sciences et Techniques - Mohammedia

M. Mohammed RAFIQ

Doyen

M. AbdelMajid BADRI

Vice Doyen

M. Mohammed BOU ZELMATE

Secrétaire Général

Mme Samira EL JAHID

Service de Scolarité

M. Abederrahim OUZIDANE

Bibliothèque

Faculté des Sciences Ben M'Sik

M. Mohammed BERRADA

Doyen

M. Mohammed ZABARI

Vice Doyen

M. Nourredine DAMIL

Vice Doyen

M. AbdelAziz NAAMANY

Secrétaire Général

M. Brahim KASSY

Service de Scolarité

M. Abdelheq CHAKLI

Bibliothèque

Faculté des Lettres et Sciences Humaines Ben M'Sik

M. AbdelMajid KADDOURI

Doyen

M. Rachid EL HADARI

1^{er} Vice Doyen

M. AbdelKader GONEGAI

Second Vice Doyen

M. Saïd ENNACIRI

Secrétaire Général

M. Abdelatif EL MORTAJI

Service de Scolarité

M. Abdelwahed KHAIRI

Bibliothèque

Q1: **La réforme a-t-elle rénové la formation académique classique au niveau des universités ?**

- La réforme a une approche complètement différente de sa précédente, actuelle, moderne et active. Ainsi, dans le cadre de l'exercice des missions qui leur sont imparties, les universités jouissent de l'autonomie pédagogique, scientifique et culturelle, sous réserve des dispositions de la loi 01-00 qui régit l'organisation de l'enseignement supérieur.
- De ce fait, les enseignements dispensés par les établissements universitaires sont organisés en cycles, en filières et modules, et sanctionnés par des diplômes nationaux.
- Un module d'enseignement s'étale sur un semestre et correspond à un volume horaire minimum de 75 heures d'enseignement et d'évaluation

Q2: **Comment est organisé un cycle de licence d'études fondamentales ?**

- Le cycle de Licence d'Etudes Fondamentales est organisé en six semestres (3 ans)
 - o Un premier semestre d'initiation ;
 - o Un second semestre de détermination ;
 - o Le 3ème et 4ème semestre d'approfondissement ;
 - o Un 5ème semestre d'études de base ;
 - o Un 6ème semestre de spécialisation.

Q3: **Qu'est-ce qu'un semestre ?**

- Un semestre comprend généralement 4 modules avec un volume horaire global semestriel de 360 heures minimum.
- L'année universitaire est composée de 2 semestres comprenant chacun 16 semaines d'enseignement et d'évaluation
- Un semestre de cycle Licence d'Etudes Fondamentales est validé si la moyenne des notes obtenues dans les modules du semestre est au moins égale à 10 sur 20 et si aucune note de l'un de ces modules n'est inférieure à 5 sur 20.
- Pour chaque filière et pour chaque semestre, le jury de semestre est composé du coordonnateur pédagogique de la filière, président, des coordonnateurs des modules de la filière dispensés au cours du semestre et des enseignants qui assurent l'encadrement de ces modules.
- Le jury arrête, pour chaque modules, la liste des étudiants ayant validé ou acquis par compensation le module. Il communique à la commission d'orientation de l'établissement des appréciations et des propositions relatives à l'orientation ou à la réorientation des étudiants concernés.

Q4: Qu'est-ce qu'une filière, quelle est sa composition et où peut-on la domicilier ?

- Une filière est un cursus de formation comprenant un ensemble cohérent de modules pris dans un ou plusieurs champs disciplinaires et ayant pour objectif de faire acquérir à l'étudiant des connaissances, des aptitudes et des compétences. L'intitulé reflète les objectifs et le contenu de la filière.
- Les quatre premiers semestres d'une filière de Licence d'Etudes Fondamentales sont composés de trois blocs de modules :
 - o Le bloc des modules majeurs, composé de modules reflétant le caractère disciplinaire de la filière. Ce bloc représente 50% à 70% du volume horaire global des quatre premiers semestres.
 - o Le bloc des modules transversaux, composé essentiellement de modules de langues, de communication et d'informatique et représente 15 à 25% du volume horaire global des quatre premiers semestres.
- Ces deux blocs de modules forment le tronc commun, suivi par tous les étudiants de la filière et représentent au minimum 70% du volume horaire global des quatre premiers semestres.
 - o Le bloc des modules optionnels, composé de modules d'option, de spécialisation ou d'ouverture et représente au maximum 30% du volume horaire global des quatre premiers semestres.
- Les deux derniers semestres d'une filière de Licence d'Etudes Fondamentales sont composés de trois blocs de modules :
 - o Le bloc des modules majeurs, composé d'enseignements généraux et de spécialisation dans le domaine de la Licence. Ce bloc, projet de fin d'études de licence compris, représente 70 à 80% du volume horaire global des deux derniers semestres de la Licence.
 - o Le bloc des modules « outils » nécessaires à la formation (langues, techniques de communication, gestion, nouvelles technologies, autres), représente 10 à 15% du volume horaire global des deux derniers semestres de la Licence.
 - o Le bloc des modules complémentaires composé de modules d'option, de spécialisation ou d'ouverture en relation avec le domaine de formation. Ce bloc représente 10 à 15% du volume horaire global des deux derniers semestres de la Licence.
- Chaque semestre comprend au moins 3 modules avec un volume horaire global semestriel de 360 heures minimum.
- Une filière est constituée d'au moins 70% de modules obligatoires constituant le tronc commun (modules majeurs). Ces modules sont suivis par tous les étudiants inscrits à cette filière. Les modules restants sont soit à option et choisis dans une liste de modules de spécialisation soit libres et choisis dans une liste de modules d'ouverture.

Q5: Qu'est-ce qu'une passerelle ?

Toute filière prévoit des passerelles avec d'autres filières afin de permettre à un étudiant, tout en conservant ses acquis, de se réorienter au sein d'un même établissement ou d'un établissement à un autre.

Q6: Qu'est-ce qu'un module ?

Le module est l'unité fondamentale du système de formation. Il comprend un à quatre éléments de module qui peuvent être enseignés dans une ou plusieurs langues; un élément de module peut être soit une matière enseignée sous forme de cours théoriques et/ou de travaux dirigés et/ou de travaux pratiques, soit une activité pratique consistant en travaux sur le terrain, en projet ou en stage. Les différents éléments d'un module constituent une unité cohérente.

- Une activité pratique peut constituer une partie d'un module, un module entier ou plusieurs modules.
- Un module relève d'un département. Cependant, d'autres départements peuvent y contribuer.
- Les objectifs et les contenus des modules composant une filière sont cohérents avec les objectifs de cette filière.
- La note d'un module est une moyenne pondérée des différentes évaluations du module ou des éléments qui le composent. La pondération tient compte de la nature de l'évaluation et des volumes horaires des différentes composantes ainsi que de leur nature.
- Un module est validé si sa note est supérieure ou égale à 10 sur 20 et si aucune note, de l'un des éléments le composant, n'est inférieure à une note limite précisée dans le descriptif de ce module.

Q7: Qu'est-ce qu'une activité pratique ?

La durée d'une activité pratique correspondant à un module est comprise entre 20 et 25 jours ouvrables.

Q8: Qu'est-ce que les pré-requis ?

- Les pré-requis pour l'inscription à un niveau supérieur déterminé sont élaborés par l'équipe chargée de l'encadrement pédagogique et adoptés selon les dispositions de la Loi 01.00.
- Les pré-requis doivent contribuer à aider l'étudiant à mieux réussir la filière de formation choisie.
- Les pré-requis peuvent être de plusieurs types : isolés ou groupés.

Q9: Qu'est-ce qu'une domiciliation ?

- Une filière est rattachée administrativement à un établissement universitaire et elle est conforme à la vocation et aux missions de cet établissement. Ses modules peuvent être assurés par un ou plusieurs départements, voire plusieurs établissements d'enseignement supérieur.

Q10: Qu'est-ce que l'évaluation ?

- L'évaluation des connaissances, des aptitudes et des compétences pour chaque module s'effectue sous forme de contrôle continu qui peut prendre la forme d'examens, de tests, de devoirs, d'exposés, de rapports de stage ou de tout autre moyen de contrôle. Toutefois, si besoin est, outre le contrôle continu un examen final pondéré peut être organisé.
- Chaque établissement élabore un règlement de l'évaluation des connaissances, des aptitudes et des compétences qui est porté à la connaissance des étudiants. Ce règlement porte, entre autres, sur les modalités d'évaluation, les fraudes, les retards, les absences et les modalités de consultation des copies par les étudiants.

Q11: Qu'est-ce qu'un rattrapage ?

Les étudiants n'ayant pas validé un module sont autorisés à passer un contrôle de rattrapage selon les modalités arrêtées par chaque université. Il peut être exigé pour ce module une note minimale requise pour qu'un étudiant soit autorisé à passer un contrôle de rattrapage. Les étudiants peuvent conserver, pour ce rattrapage, les notes obtenues dans les éléments du module qui sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

Q12: Qu'est-ce qu'une capitalisation ?

Tout module validé, y compris par compensation, est définitivement acquis par l'étudiant et donc validé et capitalisé.

Q13: Quelles sont les conditions à réunir pour l'obtention du diplôme ?

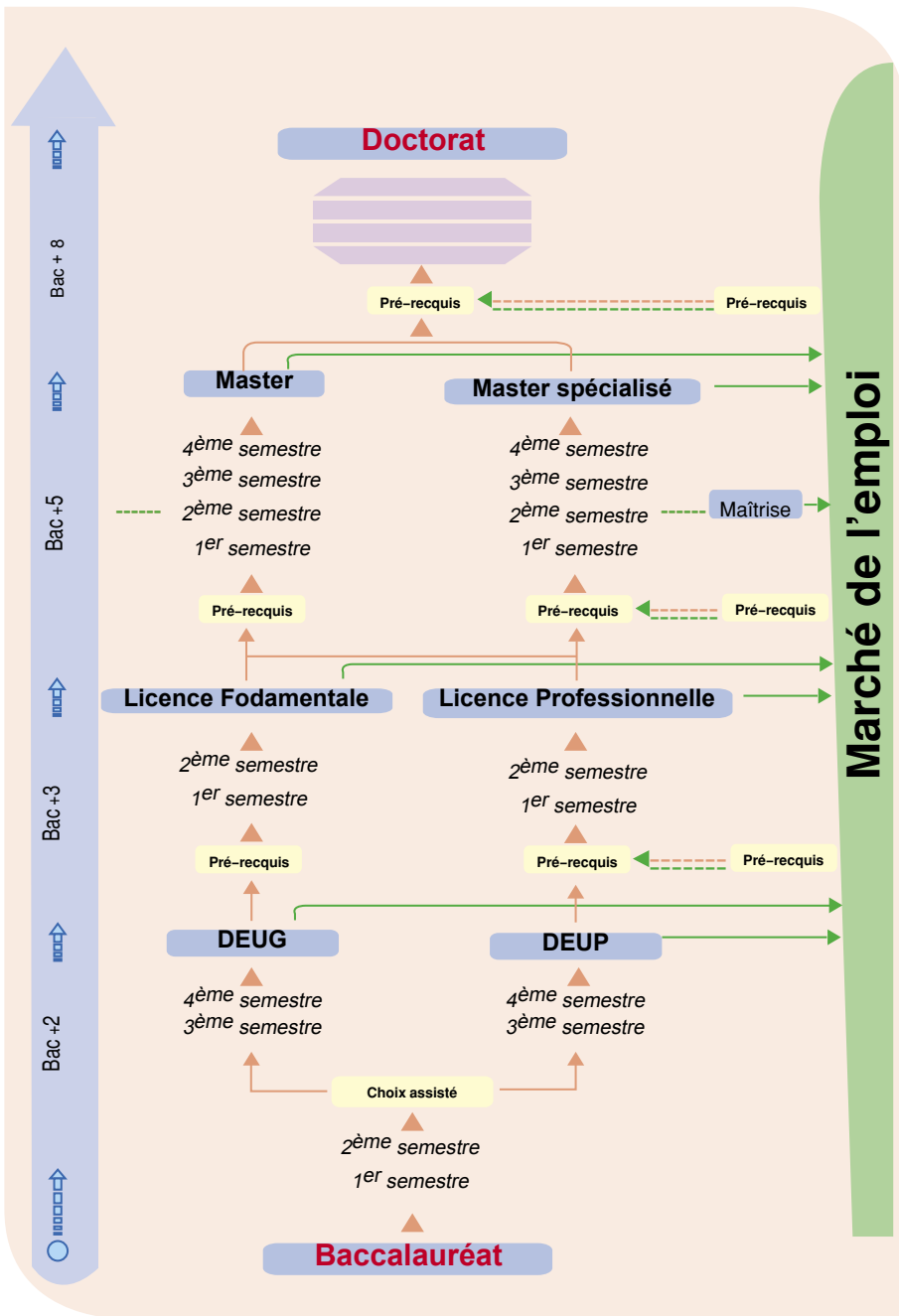
- Une filière de cycle Licence d'Etudes Fondamentales est validée si l'une des conditions suivantes est satisfaite :
 - o Tous les modules de la filière sont validés.
 - o Tous les semestres sont validés.
- Une filière validée donne droit au diplôme correspondant.
- Le Diplôme d'Etudes Universitaires Générales, DEUG, peut être délivré à la demande des intéressés ayant validé les quatre premiers semestres de la filière Licence d'Etudes Fondamentales.

Conditions d'inscriptions :

- L'accès aux formations conduisant au diplôme de Licence est ouvert aux titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme reconnu équivalent satisfaisant aux critères d'admission précisés dans le descriptif de la filière.
- L'accès aux formations de la Licence peut se faire également à différents niveaux de la Licence, sur étude de dossier et/ou par voie de test, pour les étudiants satisfaisant aux pré-requis relatifs à ces niveaux et qui sont précisés dans le descriptif de la filière.
- Pour l'accès à une filière, des conditions pédagogiques spécifiques sont élaborées par l'équipe chargée de l'encadrement pédagogique et adoptées conformément aux dispositions de la loi 01-00. Ces conditions sont spécifiées dans le descriptif de la filière.
- L'inscription à un module nécessite la satisfaction aux pré-requis éventuelle spécifiée dans son descriptif.
- Un module acquis par compensation satisfait aux pré-requis pour l'inscription dans un autre module.

Processus d'inscription :

- Les inscriptions aux semestres se feront selon un calendrier établi par l'administration et affiché aux étudiants. Les programmes des filières et les normes pédagogiques doivent être distribués au cours des inscriptions.
- L'année universitaire se compose de deux sessions :
 - o Une session d'Automne, pendant laquelle sont dispensés les modules des semestres S1, S3 et S5.
 - o Une session de Printemps pendant laquelle sont dispensés les modules des semestres S2, S4 et S6.
- L'étudiant s'inscrit généralement à 4 modules par session :
 - o Pour la session d'automne, l'étudiant doit s'inscrire aux modules non validés du semestre S1, compléter son inscription par des modules du semestre S3, et ne peut s'inscrire aux modules du S5 que s'il a validé la totalité des modules du S1.
 - o Pour la session de printemps, l'étudiant s'inscrit aux modules non validés du semestre S2, complète son inscription par des modules du semestre S4, et ne peut s'inscrire aux modules du S6 que s'il a validé le S1.
- Dans la limite des semestres de réserve, et sauf dérogation octroyée par le chef de l'établissement, l'étudiant s'inscrit, au maximum, deux fois à un même module.
- Sauf dérogation du chef de l'établissement, l'étudiant bénéficie, au maximum :
 - o De deux semestres de réserve, pour les cursus du DEUG ou du DEUP ;
 - o D'un semestre de réserve pour les 5^{ème} et 6^{ème} semestres de la Licence d'Etudes Fondamentales ou la Licence Professionnelle.



Licences fondamentales

Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales (FSJESM)

Sciences Economique et Gestion

Droit public

Droit privé

القانون العام

القانون الخاص

Faculté des Lettres et Sciences Humaines - Mohammedia (FLSHM)

الدراسات العربية

الدراسات الإسلامية

التاريخ والحضارة

الجغرافيا

علم الاجتماع

Etudes Françaises

English Studies

Faculté des Sciences et Techniques - Mohammedia (FSTM)

1^{er} cycle

Maths Physique

Physique Chimie

Sciences de la Vie et de la Terre

Génie Chimique

Génie Electrique

Mathématiques et Informatique

2^{ème} cycle

Sciences et Techniques Génie Chimique (MST)

Protection de l'Environnement (MST)

Génie Informatique (MST)

Informatique-Electronique, Electrotechnique (MST)

Génie Energétique (MST)

Techniques d'Analyse et Contrôle de Qualité (MST)

Mathématiques Appliquées aux Sciences de l'Ingénieur (MST)

Biologie – option : Biochimie (MST)

Technologie Biomédicale – option : Analyses (MST)

Technologie Biomédicale- option : Maintenance et Instrumentation (MST)

Faculté des Sciences Ben M'Sik (FSB)

Sciences de la matière physique

Sciences de la Matière «Chimie»

Sciences de la vie

Sciences de la terre et de l'univers

Mathématiques

Mathématiques et informatique

Faculté des Lettres et Sciences Humaines Ben M'sik (FLSHB)

الدراسات العربية
الدراسات الإسلامية
التاريخ والحضارة
الجغرافيا
الفلسفة

Etudes Françaises
English Studies

Licences professionnelles

Etablissement

Intitulé de la Filière

FLSHM

Médiation Culturelle

FSTM

Gestion de l'Assainissement en Milieu Urbain

FSB

Génie des matériaux et qualité
Ingénierie des Systèmes Electroniques
Instrumentation et métrologie physique

Les universités peuvent offrir deux types de diplômes :

- Des diplômes nationaux ;
- Des diplômes d'Université.

Diplômes

La conformité de l'architecture pédagogique globale aux normes internationales (LMD) facilite la coopération inter-universitaire et la mobilité des étudiants et des lauréats. Les filières de formation accréditées préparent aux diplômes nationaux de Licence, Master et Doctorat.

Pour l'obtention des diplômes de Licence d'Etudes Fondamentales ou de Licence Professionnelle, l'étudiant doit obligatoirement acquérir tous les modules des semestres 1 à 6 soit par validation, soit par compensation semestrielle. Ainsi la Licence se prépare en six semestres (3 années).

L'étudiant souhaitant l'obtention du diplôme D.E.U.G ou D.E.U.P, doit obligatoirement acquérir tous les modules des semestres 1 à 4, soit par validation, soit par compensation.

Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales (FSJESM)

UFR	Accréditation	Réf.	Responsable
Management logistique et transports	DESS	Eco 01/03	M. EL KHAYAT
القانون الإداري و التدبير العمومي	DESA	DPu 01/03	F. BENMAKHOULOUF
Economie Sociale et Développement Durable	DESA	Eco 10/05	R. ZAHROU

Faculté des Lettres et Sciences Humaines - Mohammedia (FLSHM)

UFR	Accréditation	Réf.	Responsable
Eau et Civilisation	Doctorat	Géo 02/01	R. BOURQIA
الساحل : دينامية البيئة و المجتمعات	Doctorat	Géo 01/03	K. JOUMADY
Communication Augmentative et Alternative	Doctorat	Let 19/00	A. BENKADDOUR
حوار الأنواع في الكتابة الأدبية بالمغرب	Doctorat	Let 14/02	A. SEKKAT
التكامل المعرفي بين العلوم الإسلامية	Doctorat	Isl 08/02	S. BENKERROUM
Conservation du patrimoine naturel et Gestion des espaces sensibles	DESA	Géo 04/05	R. NAFAA

Faculté des Sciences et Techniques - Mohammedia (FSTM)

UFR	Accréditation	Réf.	Responsable
Chimie Appliquée	Doctorat	C 01/99	D. ZAKARIA
Systèmes d'Information Réactifs et Ingénierie des Systèmes Intelligents	Doctorat	M 03/01	A. BOULMAKOUL
Mécanique	Doctorat	P 19/05	M. KOUAM
Matériaux ont couches minces et systèmes pour la conversion photovoltaïque	Doctorat	P 08/03	M. ZAZOUI
Mathématique Appliquées aux Sciences de l'ingénieur	DESA	M 03/04	M.MALIKI & A.NABAJI
	Doctorat	M 09/05	M.MALIKI
Mathématiques et Applications	Doctorat	M 10/05	S. SAJID
Sciences Bio-médicales et Bio-Industries	DESA	SV 04/05	M.M. ENNAJI

Faculté des Lettres et Sciences Humaines Ben M'Sik (FLSHB)

UFR	Accréditation	Réf.	Responsable
مستقبل الأديان والمذاهب الدينية في حوض البحر الأبيض المتوسط	Doctorat	Isl 11/02	M. BOUHANDI
المجال الفقهي المالكي وعلاقته بالدرس الحديثي	Doctorat	Isl 01/03	A. ZINIFY
	DESA	Isl 10/01	
الأدب والتلقي والحاسوب	Doctorat	Let 12/98	S. LAGHZAoui
Sciences de l'information et de la communication	DESS	Let 02/03	M. D'KHISSY
تحقيق و توثيق ودراسة التراث المغربي	DESA	Let 09/04	S. AZIZI
الخطاب الإشهاري وتقنيات الإعلان	DESS	Let 10/04	N. DANIAJI
اللسانيات والتواصل	DESA	Let 12/04	A. KANKAI

Faculté des Sciences Ben M'Sik (FSB)

UFR	Accréditation	Réf.	Responsable
Analyse Mathématique et Applications	Doctorat	M 05/05	M. AAMRI
Biologie et Santé	Doctorat	SV 04/00	R. SAILE
	DESA	SV 04/04	
Chimie Appliquée à la Valorisation des Ressources Naturelles et à la Protection de l'Environnement	Doctorat	C 12/05	A. ELGUENDOUI
	DESA	C 05/01	
Chimie Fine et Contrôle Qualité	Doctorat	C 01/00	M. CHARROUF
	DESA	C 02/04	
	DESS	C 08/03	A. ABOURRICHE
Géométrie Différentielle et Applications	DESA	M 02/01	A. AWANE
Mécanique	Doctorat	SI 11/05	N. DAMIL
	DESA	P 05/02	M. JAMAL
	DESS	P 07/03	M. CHAGDALI
Physique des Milieux Denses et Matériaux	Doctorat	P 15/05	Y. BOUGHALEB
	DESA	P 07/01	
Physique des Polymères et des Matériaux : Modélisation et Applications	Doctorat	P 14/05	M. BENHAMOU
	DESA	P 06/01	
Sciences et Instrumentation des Rayonnements Ionisants	Doctorat	P 47/97	A. FAHLI
	DESA	P 04/04	A. MORSAD

Traitement de l'Information	Doctorat	P 17/05	A. HAMDOUN
	DESA	P 09/01	
Sciences et Procédés d'Analyse	Doctorat	C 11/05	M. TALBI
	DESA	C 06/02	
Science des Matériaux Solides	Doctorat	C 10/05	A. EL JAZOULI
	DESA	C 07/03	
Pédagogie de l'enseignement Supérieur et Technologie de l'Education et de la Formation	Doctorat	C 06/03	M. KABBAJ
	DESA	C 06/03	
Géoressource	Doctorat	ST 06/03	A. BEN BOUZIANE
	DESA	ST 06/03	

Diplômes

Les diplômes nationaux :

- Le Master : préparé en quatre semestres (2 années).
- Le Doctorat : pour ceux qui souhaitent faire de la recherche après le Master (3 années).

Les diplômes d'université

L'université offre, dans le cadre de son autonomie pédagogique, en plus des diplômes nationaux, des «Diplômes d'Université» couronnant des formations initiales ou continues spécifiques.

Certificats de formation continue

Relations internationales : Conventions interuniversitaires de coopération

L'Université Hassan II – Mohammedia, dans le souci d'améliorer son ouverture sur l'international, veille à établir des relations durables et fructueuses avec les universités et organismes étrangers.

Ainsi, durant ces dernières années, l'université a pu réaliser et ajouter à son actif des coopérations et conventions d'une grande importance dans le domaine scientifique et technique. Ces échanges concernent :

- Le domaine de la documentation scientifique et technique, l'information mutuelle sur les congrès, colloques et autres manifestations scientifiques (Tunisie) ;
- La collaboration et l'appui réciproque pour le développement des programmes d'enseignement, le développement des activités de recherches, des échanges d'expérience dans le domaine de la gestion et l'administration universitaire (France) ;
- La collaboration entre partenaires pour la fourniture d'installations, services et techniques de formation interactive à distance à la communauté de développement afin d'organiser et de mettre en œuvre des activités de partage des connaissances, de formation, de consultation et de dialogue (Accord GDLN entre l'UH2M et la Banque mondiale) ;
- Le développement de la recherche scientifique, des programmes communs d'étude, l'échange des universitaires, enseignants, chercheurs, personnel administratif et étudiants (Finlande, France, Italie, Espagne) ;
- L'établissement du Centre de Conseil et d'Assistance Juridique pour les Droits de l'Homme à la Faculté des sciences Juridiques, Economiques et Sociales - Mohammedia (American Bar Association) ;
- La formation du personnel administratif et technique sur le système d'exploitation Linux (AUF Canada) ;
- La mobilité des étudiants (Belgique) ;
- La création d'une nouvelle formation, licence professionnelle, en gestion de l'assainissement du milieu urbain (Maroc).
- Contribution à la réalisation de formations concernant les praticiens et agents du développement social (France).

Ateliers

L'Université Hassan II Mohammedia propose aux étudiants des activités culturelles et artistiques, sous forme d'ateliers tel que :

- Atelier "Théâtre - Matches d'improvisation" ;
- Atelier - Espace débat ;
- Atelier Journal: La Voix de l'Etudiant ;
- Atelier Ciné-club "Ecran mobile" ;
- Atelier vidéo.

Ce sont des activités para-académiques mises en place par la Présidence de l'Université Hassan II - Mohammedia.

Généralement, le travail de formation en atelier débouche sur des productions artistiques de qualité susceptibles de faire l'objet d'une diffusion locale, régionale, nationale, voire internationale.

Il est à noter que l'université, depuis sa création, à été précurseur dans la création et l'organisation des ateliers et la motivation des étudiant dans ce sens.

Activités Sportives

La ligue régionale du sport universitaire de la présidence de l'Université Hassan II Mohammedia supervise toutes les activités sportives organisées au sein des établissements par les associations sportives, lesquelles activités s'organisent sous forme de compétitions locales.

Quand aux championnats nationaux, ils sont supervisés directement par la fédération des sports universitaires.

Ces compétitions concernent les sports collectifs : le basket ball, le hand ball, le volley ball et le football. En plus des compétitions de cross.

Dans ce sens, l'université dispose de terrains permettant aux étudiants de s'entraîner afin de préparer les compétitions :

- 4 terrains de hand ball ;
- 3 terrains de basket ball ;
- 6 terrains de volley ball.

Parmi ces terrains il y a ceux qui servent aussi aux entraînements du mini-foot (terrains polyvalents).

Le championnat universitaire local est le point de départ pour la sélection et la formation des participants nationaux qui représentent l'université à l'échelle nationale. Ainsi les championnats auxquels l'université a déjà participé sont :

- Le Championnat national des établissements universitaires ;
- Le Championnat national des sélections universitaires ;
- Le Cross national ;
- Le Championnat national d'athlétisme ;
- La Coupe du trône d'athlétisme.

Vie estudiantine

Les étudiants et les instances universitaires

Conseil de l'Université

Le Conseil d'Université ainsi que le Conseil d'Etablissement sont constitués de trois groupes: les membres de droit, les membres désignés et les membres élus. Parmi les membres élus, on trouve trois représentants des étudiants dans chaque conseil.

Ainsi, par leur élection aux Conseils d'Université et d'Etablissement, les étudiants participent aux décisions relatives aux missions et à la bonne marche de l'Université. Ces décisions concernent entre autres :

- Les mesures visant à améliorer la gestion de l'Université ;
- Mesures de nature pédagogique visant à améliorer la qualité de la formation ;
- Le règlement intérieur ;
- Les demandes d'accréditation présentées par les établissements universitaires ;
- Les projets de création des filières de formation et de recherche ;
- Le projet de budget de l'université ;
- Les mesures visant à améliorer l'orientation et l'information des étudiants ;
- Les mesures propres à favoriser l'insertion professionnelle des diplômés...etc.

De la même manière, les étudiants sont impliqués dans toutes les décisions à prendre au Conseil d'Etablissement.

Service Médical

Dans le cadre de la convention ayant pour objet l'hygiène universitaire, signée par le Ministre de la santé et le Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la recherche scientifique, il a été décidé que la délégation de la santé nomme chaque année un médecin pour assurer la permanence au sein des établissements de l'Université.

Buvette

Chaque établissement de l'université est équipé d'une buvette pour étudiants.

Service de photocopie

Toutes les facultés mettent à la disposition des étudiants un service de photocopie à un prix étudiant.

Bibliothèques

Chacune des facultés de l'Université dispose d'une bibliothèque. Ainsi l'université compte à son actif cinq bibliothèques.

Cyber

Chaque établissement de l'université dispose d'un cyber pour étudiants.

Associations Estudiantine

Liste des clubs et associations d'étudiants

Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales

- نادي المبادرة الثقافي؛
- نادي مسرح الفنون؛
- نادي المستقل الثقافي؛
- نادي روح المبادرة؛
- نادي الظل الوارف؛
- نادي الانفتاح الثقافي؛
- نادي صحراء المغرب؛
- نادي الشباب للثقافة والفن؛
- الجمعية المغربية لأطر الغد؛
- منظمة التجديد الطلابي؛
- خلية البحث و التكوين.

Faculté des Sciences et Techniques - Mohammedia

- مكتب الطلبة.

Faculté des Sciences Ben M'sik

- HELLEOS : هليوس جمعية البيئة؛
- منتدى الشباب عمل و تدريب، جمعية طلابية يترأسها الأستاذ نور الدين الكنوزي؛
- جمعية خريجي كلية العلوم و طلبة السلك الثالث؛
- نادي الإعلاميات؛
- Sciences pour tous
- منظمة التجديد الطلابي؛
- نادي الإبداع و الأعمال.

Faculté des Lettres et Sciences Humaines - Mohammedia

- منظمة التجديد الطلابي.

Faculté des Lettres et Sciences Humaines - Ben M'sik

- نادي الطالب الجغرافي؛
- نادي جيد أطلس؛
- منتدى طلبة التاريخ؛
- نادي الصحافة؛
- منظمة التجديد الطلابي.

Règlement Intérieur de l'Étudiant

Le règlement intérieur de l'étudiant a été adopté par le Conseil de l'Université le 19 Décembre 2003, selon les articles qui suivent :

Article 1 :

Est considéré comme étudiant tout individu bénéficiant des services de l'enseignement et de la recherche et inscrit de manière légale dans les établissements universitaires auxquels il est lié par les droits et les obligations arrêtées par la loi 01-00 portant organisation de l'enseignement supérieur.

Article 2 :

Tout étudiant jouit de la liberté de communication et d'expression à l'intérieur de l'Université dans le respect des lois universitaires en vigueur à l'intérieur de chaque établissement, tant que l'exercice de cette liberté n'entrave pas le fonctionnement normal desdits établissements, la vie en commun des étudiants, les fonctions des enseignants et du personnel administratif et technique.

Article 3 :

Alinéa 1 : les étudiants participent au fonctionnement des établissements universitaires où ils sont inscrits ainsi qu'au fonctionnement des œuvres sociales, et ce, à travers leurs représentants siégeant au Conseil de l'université et au Conseil de l'établissement.

Alinéa 2 : les étudiants participent aux activités culturelles et sportives dans le cadre d'associations légalement constituées et gérées conformément à leurs règlements spécifiques et en concordance avec les lois universitaires en vigueur. Les associations sus mentionnées peuvent de même bénéficier du soutien matériel et financier de l'Etat (article 71 de la loi 01-00) et de celui de l'Université dans la mesure du possible.

Article 4 :

Les étudiants peuvent conformément aux lois et aux règlements en vigueur s'organiser en associations et organismes visant à défendre leurs intérêts (article 72 de la loi 01-00)

Article 5 :

L'université prend des initiatives spécifiques en faveur des étudiants souffrant de difficultés physiques, psychologiques ou mentales à l'intérieur des établissements universitaires, et ce, conformément aux statuts juridiques et procéduriers relatifs à la protection des personnes handicapées.

Article 6 :

L'Université, avec tous ses établissements, est considérée comme un espace de science, de savoir et d'acquisition de connaissances et comme un espace de protection et de perfectionnement des vocations et des compétences artistiques, créatives et sportives ; d'où l'obligation pour tous de respecter cet espace et d'œuvrer à le faire progresser et à le développer.

Article 7 :

La présence des étudiants à l'ensemble des cours, quelle qu'en soit la nature,

est obligatoire conformément au cahier des normes pédagogiques nationales et complémentaires.

Article 8 :

L'étudiant doit :

- Respecter tous les services de l'université, son équipement, son matériel, son mobilier et ses biens.
- Préserver son fonctionnement et sa propreté.
- Préserver le matériel et l'équipement des départements, des filières, des modules, des laboratoires, des amphis, des salles de classe, et services administratifs ; et de s'interdire de les déplacer ou d'en détourner l'usage et les fonctions, sans l'accord de l'administration.

Article 9 :

Il n'est pas permis aux étudiants d'organiser des activités culturelles à l'intérieur des établissements sans l'accord de l'administration.

Article 10 :

Tout étudiant doit présenter sa carte d'étudiant aux services administratifs et pédagogiques chaque fois qu'il lui est demandé de le faire.

Article 11 :

Tout étudiant doit respecter les règlements et les dispositions administratives et pédagogiques prises par le Conseil de l'Université et les Conseils des Etablissements.

Article 12 :

L'Université n'est pas responsable du non respect des délais d'inscription arrêtés par l'administration de l'établissement.

Article 13 :

Est interdit l'usage du téléphone portable pendant les cours, les formations, les colloques, les soutenances de thèses et dans les salles d'examen.

Article 14 :

Est exposé aux mesures disciplinaires tout contrevenant aux dispositions de ce règlement et des lois universitaires en vigueur.

Article 15 :

L'université œuvre avec tous ses établissements à étudier toutes les dispositions et les propositions susceptibles d'améliorer la vie estudiantine sur le plan social et sanitaire...

Article 16 :

Le règlement peut être amendé chaque fois que la nécessité l'exige.

Calendrier universitaire

Sensibilisation et inscription

La 1^{ère} semaine du mois de septembre

Etablissement des listes et ajustement emplois des temps

La 2^{ème} semaine du mois de septembre

SESSION D'AUTOMNE

- DEBUT DES ENSEIGNEMENTS (S1, S3 ET S5)

La 3^{ème} semaine du mois de septembre

- CONTRÔLES

Contrôle 1 : La 3^{ème} semaine du mois d'octobre

Contrôle 2 : La dernière semaine du mois de novembre et la 1^{ère} semaine du mois de décembre

Contrôle Final : La 1^{ère} semaine du mois de janvier

- VACANCES

Vacances fin d'année

Vacances fin de Session d'Automne

- DELIBERATIONS ET RATRAPAGES

Délibérations : La 3^{ème} semaine du mois de janvier

Rattrapages : La 3^{ème} semaine du mois de janvier

Délibérations des rattrapages : La dernière semaine du mois de janvier

SESSION DE PRINTEMPS

- DEBUT DES ENSEIGNEMENTS (S2, S4 ET S6)

La 2^{ème} semaine du mois de février

- CONTRÔLES

Contrôle 1 : La 2^{ème} semaine du mois de mars

Contrôle 2 : La 3^{ème} semaine du mois d'avril

Contrôle Final : La dernière semaine du mois de mai

- VACANCES

Vacances de Printemps

- DELIBERATIONS ET RATRAPAGES

Délibérations : La 3^{ème} semaine du mois de juin

Rattrapages : La dernière semaine du mois de juin

Délibérations des rattrapages : La dernière semaine du mois de juin

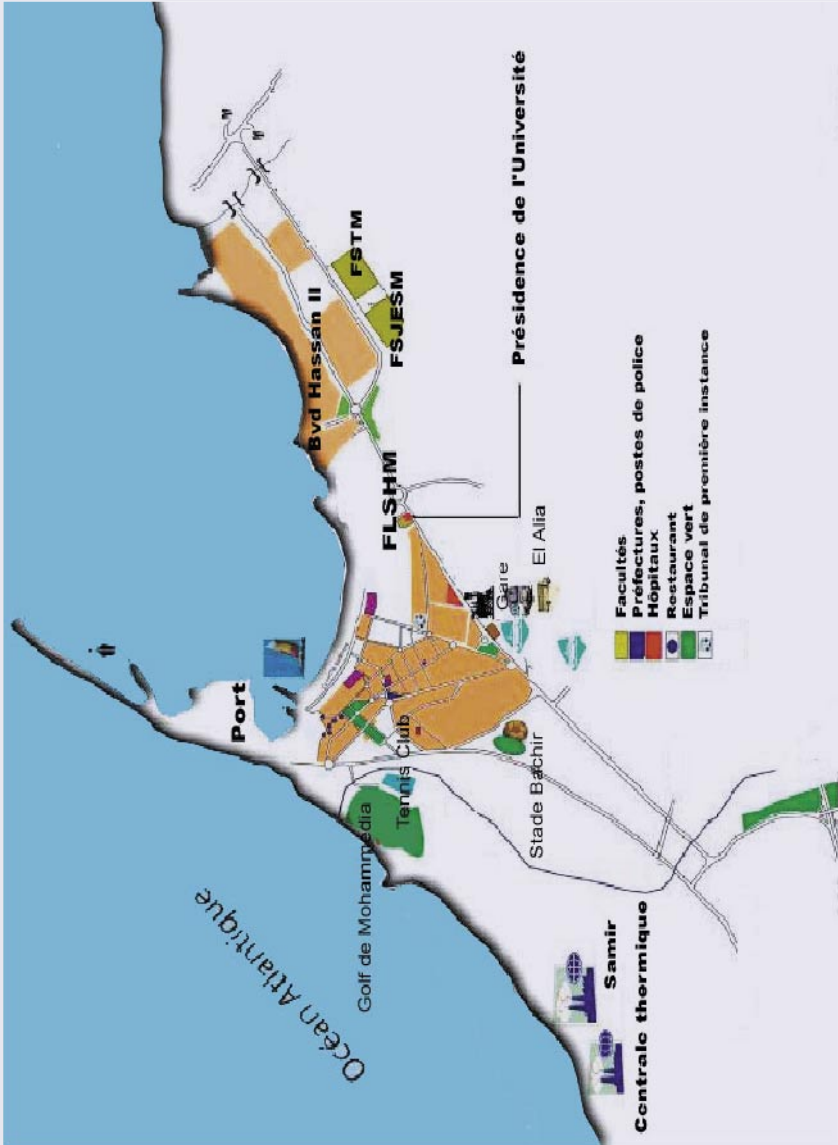
FETES NATIONALES

La marche verte : 6 Novembre
Fête de l'indépendance : 18 Novembre
Fête Nationale : 11 Janvier
Fête du travail : 1^{er} Mai

FETES RELIGIEUSES

Aid El-Fitr: 1^{er} Chawwal (2 jours)
Aid El-Adha: 10 Dhou A-Hijja (2 jours)
Aid Al Maoulid: 12 Rabi' Al-Awwal (1 jour)

Plan d'accès



Adresse: Av. Hassan II- B.P. 150 – Mohammedia - Maroc
Tél: (212) 023 31 46 35 / 36- Fax: (212) 023 31 46 34
Site Web: www.univh2m.a.ma
Contact: m.sabbani@univh2m.ac.ma

Moyen de transport	 Voiture	 www.oncf.ma Train	 Bus	 Taxi Vert
Durée de voyage/ du déplacement	30 min de Casablanca à Mohammedia 60 min de Rabat à Mohammedia	20 min de Casablanca 30 min de Rabat	8 min de la Gare Ligne 5, 900 et 800 Arrêt Yasmina	5 min de la gare

Bon à savoir : Lignes Autobus

- Mohammedia

- 800 Sidi Barnoussi – Mohammedia
 - 900 Sidi Balyout – Ain Sbaâ – Mohammedia
 - 06 Alia Mohammedia – Facultés – Mansouria
 - 905 Béni Yakhf – Mohammedia
- Deux autres lignes reliant Bouznika et Ben Slimane aux Facultés de Mohammedia

- Casablanca

- 97 Al Maârif – Facultés
- 93 Garage Allal – Facultés
- 96 Al Barnoussi – Facultés
- 92 Hay mohammadi – Facultés
- 10 Place wadi El Makhazine- Facultés
- 143 Hay Al Oulfa – Facultés
- 105 Sidi Maârouf
- 170 Sidi Barnoussi – hay mohammadi - Facultés
- 800 Mohammedia – Sidi Barnoussi puis ligne 170 vers les facultés

Bd. Hassan II, B.P. 150, Mohammedia, Maroc
Tél.: +212 23 31 46 35/36, Fax: +212 23 31 46 34
E-mail: presidence@univh2m.ac.ma
Site web: www.univh2m.ac.ma